

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 Juillet 2020

Présents : MM. BENOIT BERMOND BORNAND BORNE BOUSQUET BUHLER-PAQUIER COLARD
JACQUEMAIN LAVAUX LECOMTE LELIEVRE LORET NIZZI NOWAK OGOR RAVEL TAILLARD

Excusés : Mme OBERSON (procuration à Mr LECOMTE)

Mr AYMONIER (procuration à Mme BORNAND)

Secrétaire : Mme BORNAND

Convocations : 04/07/2020

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24/06/2020

Mr le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu du Conseil Municipal du 24/06/2020.

Mr LECOMTE souhaiterait que l'intégralité du texte échangé avec le Maire soit annexée au compte rendu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte rendu à l'unanimité.

2. ENREGISTREMENT VIDEO DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Mr BERMOND souligne que l'utilisation d'une caméra pendant les séances a un impact sur les échanges au sein du conseil.

3. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les résultats du compte de gestion tenu par le Receveur, qui sont en tout point conformes aux résultats du compte administratif de l'exercice.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire M14,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif et celles du compte de gestion de l'exercice 2019,

Après en avoir délibéré, approuve par 17 voix pour, 2 abstentions le compte de gestion pour l'exercice 2019 établi par le Trésorier Municipal.

4. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Mr NOWAK demande qu'elle est la durée des emprunts. Mr BENOIT précise qu'en général, la durée est de 20 ans.

Monsieur le Maire laisse la Présidence à Mme Rachel JACQUEMAIN, 1^{ère} Adjointe, pour présenter et faire voter le compte administratif de l'exercice 2019, tel qu'il ressort des opérations de clôture d'exercice.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire M14,
Après avoir entendu l'exposé de Madame la 1^{ère} Adjointe,

vote par 17 voix pour, 2 abstentions, le compte administratif de l'exercice 2019 dont les résultats, conformes au compte de gestion du Trésorier pour l'exercice considéré, apparaissent comme suit :

Résultats à la clôture de l'exercice 2018 :

Fonctionnement : 49 145,30 € (Excédent)
Investissement : 240 324,22 € (Déficit)

Opérations de l'exercice 2019 :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement :	876 360,48 €	1 029 096,41 €
Investissement :	884 951,87 €	1 016 935,26 €
Restes à réaliser :	101 062,62 €	128 717,76 €

Résultats à la clôture de l'exercice 2019 :

Fonctionnement : **201 881,23 €** (Excédent)
Investissement : **80 685,69 €** (Déficit)

5. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'ANNEE 2019 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance et rappelle au Conseil Municipal les résultats de l'exercice 2019 tels qu'ils ressortent de l'examen du compte administratif,

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire M14,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Considérant que l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2019 s'établit à 201 881,23 €,
Considérant que le déficit d'investissement de l'exercice 2019 s'établit à 108 340,83 €,
Considérant que les Restes à Réaliser s'élèvent à 101 062,62 € en dépenses d'investissement,
Considérant que les Restes à Réaliser s'élèvent à 128 717,76 € en recettes d'investissement,

Décide par 19 voix pour, d'affecter le résultat de l'exercice 2019 de la façon suivante :

- Ligne R001 résultat d'investissement reporté : 108 340,83 €
- Ligne R1068 Excédent de fonctionnement affecté en réserve : 80 685,69 €
- Ligne R002 résultat de fonctionnement reporté : 121 195,54 €

6. SUBVENTIONS COMMUNALES 2020.

Monsieur le Maire rappelle la volonté municipale de soutenir les associations dont l'activité contribue à l'animation du village.

Il informe également le Conseil Municipal qu'il y a lieu de déterminer le montant des subventions communales allouées aux différentes associations.

Mr LECOMTE informe le Conseil Municipal que l'atelier musical a rejoint l'EMICA. Mr BENOIT précise que la subvention communale accordée au Club des Loisirs reste la même qu'en 2019 malgré le départ de l'Atelier Musical.

Mr BOUSQUET signale que 16 000 € ne représentent pas une somme très importante pour la vie associative.

Mr LECOMTE ajoute qu'il y a d'autres frais comme la mise à disposition des locaux, les charges, etc...

Mr NOWAK demande si le projet d'école « piscine » a aboutit. Mr le Maire répond que le projet n'a pu être réalisé en 2019 et sera reporté sur 2020.

Mr TAILLARD signale que la subvention accordée à la Fanfare de Quingey est du même montant que celle accordée à Fripouilles & Co.

Mr BERMOND souhaiterait que les manifestations aient lieu sur la Place de la Bascule, avec davantage de moyens.

Monsieur Christian BENOIT, Président du Tennis Club, décide de ne pas prendre part au vote pour ne pas influencer les débats.

Après en avoir délibéré et par 18 voix pour, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions communales comme suit :

Amicale des Aînés	300,00 €
Club des Loisirs	3 000,00 €
US Grandmont	1 200,00 €
Fanfare de Quingey	150,00 €
Prévention routière	60,00 €
Tennis Club	500,00 €
UNC / AFN	60,00 €
Aïkido	150,00 €
Vélo Passion	150,00 €
Fripouille and Co	150,00 €
Comité des fêtes	500,00 €
Divers	180,00 €
Piscine	2 600,00 €
Coopératives scolaires (Ecoles Maternelle et Primaire)	7 000,00 €
Soit un total de :	16 000,00 €

7. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Christian BENOIT, 2^{ème} Adjoint en charges des Finances, qui présente et fait lecture des différents articles du budget primitif 2020.

Section de fonctionnement : Vue d'ensemble

Recettes 2020	1 160 000,00 €
Chapitre 002 – Excédent antérieur reporté	121 195,54 €
Chapitre 013 – Atténuations de charges	7 200,00 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre section	50 191,09 €
Chapitre 70 – Produits des services	70 510,37 €
Chapitre 73 – Impôts et taxes	731 000,00 €
Chapitre 74 – Dotations et participation	143 600,00 €
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	20 200,00 €
Chapitre 76 – Produits financiers	3,00 €
Chapitre 77 – Produits exceptionnels	16 100,00 €
Dépenses 2020	1 160 000,00 €
Chapitre 011 – Charges à caractère général	406 880,00 €
Chapitre 012 – Charges de personnel	317 780,91 €
Chapitre 014 – Atténuation de produits	8 362,00 €
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	106 000,00 €
Chapitre 66 – Charges financières	36 600,00 €
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	2 350,00 €
Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement	231 638,00 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections	50 389,09 €

Section d'investissement : Vue d'ensemble

Recettes 2020	1 230 000,00 €
Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement	231 638,00 €
Chapitre 024 – Produits des cessions	2 583,00 €
Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre section	50 389,09 €
Chapitre 10 – Dotations, fonds divers, réserves	226 541,15 €
Chapitre 13 – Subventions d'investissement	400,00 €
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	270 000,00 €
Opération 31 – Cimetière	5 500,00 €
Opération 44 – Réhabilitation Groupe scolaire	436 608,00 €
Opération 47 – Construction crèche	6 340,76 €
Dépenses 2020	1 230 000,00 €
Chapitre 001 – Solde d'exécution d'invest. Reporté	108 340,83 €
Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves	190,00 €
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	169 160,00 €
Chapitre 19 – Neutralisation Amts AC	43 795,09 €
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	46 731,09 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	129 012,99 €
Opération 31 – Cimetière	10 000,00 €
Opération 44 – Réhabilitation Groupe scolaire	712 170,00 €
Opération 47 – Construction crèche	10 600,00 €

L'exposé de Monsieur Christian BENOIT entendu et après en avoir délibéré et par 19 voix pour, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2020 équilibré tant en recettes qu'en dépenses en **section de fonctionnement à 1 160 000,00 €** et en **section d'investissement à 1 230 000,00 €**.

8. MISE EN PLACE DES COMMISSIONS COMMUNALES

Mr le Maire expose que le Conseil Municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil (art. L 2121-22 du CGCT).

Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Il appartient au Conseil Municipal de décider du nombre de Conseillers siégeant dans chaque commission.

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L. 2121-21 du CGCT). Toutefois, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

Commissions communales – Désignation des membres

Conformément à l'article L. 2121-22 du CGCT, le Conseil Municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil soit par l'administration soit à l'initiative d'un de ses membres.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le Maire est le Président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le Vice-Président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Le Conseil Municipal, par 19 voix pour, décide de créer les commissions suivantes :

- Commission 1 : Communication/information
- Commission 2 : Finances
- Commission 3 : RH/Social/Relation avec le personnel communal
- Commission 4 : Culture/Animation/Bibliothèque
- Commission 5 : Enseignement/Périscolaire
- Commission 6 : Environnement/Forêt/ Déchets
- Commission 7 : Urbanisme/Voirie
- Commission 8 : Travaux
- Commission 9 : Sécurité incendie/Aires de jeux
- Commission 10 : Intercommunalité

Après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions suivantes :

- Commission 1 : Mrs/Mmes Christophe RAVEL, Vice-Président, Christian BENOIT, Nicolas BOUSQUET, Dorothée LAVAUX, Joëlle LELIEVRE, Clément AYMONIER
- Commission 2 : Mrs/Mmes Christian BENOIT, Vice-Président, Corinne BORNE, Jean-Luc NOWAK, Jim TAILLARD, Emmanuelle BUHLER-PAQUIER, Nicolas BOUSQUET
- Commission 3 : Mmes Rachel JACQUEMAIN, Vice-Présidente, Patricia BORNAND, Delphine NIZZI, Joëlle LELIEVRE
- Commission 4 : Mrs/Mmes Patricia BORNAND, Vice-Présidente, Corinne BORNE, Joëlle LELIEVRE, Nicolas BOUSQUET, Josiane OGOR, Clément AYMONIER, Samira OBERSON
- Commission 5 : Mrs/Mmes Christophe RAVEL, Vice-Président, Rachel JACQUEMAIN, Corinne BORNE, Dorothée LAVAUX, Jim TAILLARD
- Commission 6 : Mrs/Mmes Christophe RAVEL, Vice-Président, Rachel JACQUEMAIN, Jean-Luc NOWAK, Serge LECOMTE
- Commission 7 : Mrs/Mmes Rachel JACQUEMAIN, Vice-Présidente, Patrice LORET, Dorothée LAVAUX, Delphine NIZZI, Nicolas BOUSQUET, Jim TAILLARD, Samira OBERSON
- Commission 8 : Mrs/Mmes Christian BENOIT, Vice-Président, Christophe RAVEL, Samira OBERSON
- Commission 9 : Mrs/Mmes Christophe RAVEL, Vice-Président, Pascal COLARD, Patrice LORET, Rachel JACQUEMAIN, Jim TAILLARD
- Commission 10 : Mrs/Mmes Patricia BORNAND, Vice-Présidente, Jean-Luc NOWAK, Nicolas BOUSQUET

Par ailleurs, Mme Rachel JACQUEMAIN représentera la commune de Grandfontaine à l'AUDAB ainsi qu'au SMSCOT.

9. MISE EN PLACE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Mr le Maire propose au Conseil Municipal de désigner les membres du Centre Communal d'Action Sociale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, par 19 voix pour, la liste ainsi établie :

Président : Mr Henri BERMOND

Vice-Présidente : Mme Corine BORNE

Membres du Conseil d'Administration : Mme Patricia BORNAND, Adjointe, Mme Joëlle LELIEVRE, Conseillère Municipale, Mme Josiane OGOR, Conseillère Municipale, Mme Delphine NIZZI, Conseillère Municipale, Mr Arnaud MELOT, Mme Sophie MOTTE, Mr Alain PUGIN, Mr Alain BUFFARD, Mme Liliane BOILLON

10. CONTRATS DE TRAVAIL

Mr le Maire propose de conclure 5 contrats de travail à durée déterminée pour pallier les absences de personnel communal cet été.

- deux contrats de 60 H chacun pour le nettoyage de l'école élémentaire
- un contrat de 31 H pour le nettoyage de l'école maternelle

- un contrat de 96 heures au service espaces verts/bâtiment/voirie
- un contrat de 160 heures au service espaces verts/bâtiment/voirie

Mme LELIEVRE, MM. BENOIT et LORET, intéressés, ne participent pas au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, par 16 voix pour, de conclure ces contrats de travail et autorise Mr le Maire à signer les documents correspondants.

Mme JACQUEMAIN précise que les offres d'emploi pour 2 contrats à la rentrée sont publiées sur le site de la commune et du Centre de Gestion. Les réunions de la commission RH aura lieu le 27 et le 29 Juillet

11. DEMANDE DE SUBVENTION CAF

Contexte : En raison du nombre croissant d'enfants fréquentant la restauration scolaire, les services de Familles Rurales ont sollicité la municipalité pour augmenter la capacité d'accueil. La municipalité a décidé de profiter des travaux sur le bâtiment de l'école élémentaire pour créer ce nouvel espace qu'il convient d'équiper en mobilier et en appareils de cuisine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 19 voix pour :

- S'engage à équiper le nouvel espace de restauration scolaire pour un montant HT de 18 681,00 €
- Se prononce sur le plan de financement suivant :
 - o Fonds libres : 4 671,00 €
 - o Emprunt : 4 670,00 €
 - o Subvention CAF : 9 340,00 €
- Sollicite l'aide financière de la CAF
- Demande l'autorisation d'acquérir le matériel et mobilier avant intervention de la décision attributive de subvention
- S'engage à acquérir le matériel et le mobilier dans un délai de deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

Mr BENOIT souligne que les travaux de restructuration de l'école élémentaire ne seront pas terminés pour la rentrée scolaire 2020. Compte tenu du protocole sanitaire mis en place ainsi que des congés, les travaux ont été ralentis.

La priorité reste la salle de classe du rez-de-chaussée pour accueillir la 4^{ème} classe de maternelle.

12. QUESTIONS DIVERSES

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal de l'arrêté pris par le Grand Besançon Métropole concernant la mise en œuvre de la procédure de modification simplifiée n° 2 du PLU. Cette modification concerne la largeur de voirie dans la zone UB.

Mr LECOMTE demande quel document fait foi compte tenu que l'on a voté un texte. Par ailleurs, le PLU sur le site internet est la version 2012.

Mme JACQUEMAIN précise que le PLU sert de document pour l'instruction des dossiers.

Mr LECOMTE demande dans quel délai la modification du PLU sera actée.

Mme JACQUEMAIN pense à l'automne 2020.

Mr LECOMTE suggère que l'on repousse les délais d'instruction des demandes d'urbanisme.

Mr BERMOND rappelle que l'utilisation des caméras lors des séances de conseil municipal est un frein à la communication et il constate qu'il y a désormais 2 caméras.

Mr LECOMTE rappelle qu'il n'y a pas eu de préparation pour la 1^{ère} séance de conseil municipal. Il y a 5 adjoints avec une augmentation des indemnités malgré le transfert de certaines compétences et donc moins de travail. Il souhaite également que le compte rendu de la séance soit transmis plus rapidement aux Conseillers Municipaux. Il précise également que si les engagements sont tenus, la suppression des caméras pourrait être envisagée.

Rapport de la commission communication : Mr RAVEL fait part de la parution du bulletin municipal fin Août. Il n'y aura pas de format papier exclusivement, la commission souhaitant optimiser la publication, peut-être via les réseaux sociaux.

Le bulletin communal présentera les élus, la participation citoyenne, le bénévolat durant le confinement, le nouveau gérant de l'épicerie, les commissions communales, l'état civil, les rappels sur la réglementation ainsi qu'un article à la mémoire de Benoît Plathey.

Il est prévu un encart pour la liste d'opposition. Les articles doivent parvenir avant le 5 Août.

Rapport de la commission urbanisme : Mme JACQUEMAIN précise que les projets immobiliers sur la commune sont des logements Chemin des Pièces, dans l'ancienne boulangerie, face à la nouvelle boulangerie et Route de la Belle Etoile. Le projet Place de la Bascule est arrêté.

Mme JACQUEMAIN fait part au Conseil Municipal d'une demande de Mr LEVANT pour un projet collaboratif en vue d'aménager un espace public communal Chemin de la Combe Maz.

Mme JACQUEMAIN fait part également d'une demande de Mr PUGIN pour l'installation d'une barrière sécurisée en bas du parking de la Mairie.

Mme JACQUEMAIN fait part d'une demande de Mr ALFONSI pour la pose d'une clôture et que le PLU doit être respecté notamment les hauteurs.

Mme JACQUEMAIN fait part d'une demande de Mr HAJRI et de Mr NGUYEN, Chemin des Chênes Brûlés pour construire un mur à la place du grillage. Les hauteurs devront être respectées.

Mr TAILLARD rapporte qu'il y a des bidons d'huile, des batteries, etc... sur un terrain situé Chemin des Pièces.

Mme JACQUEMAIN précise qu'afin d'assurer la sécurité, un marquage sur les différentes voiries est en cours.

Mme DELAVALLE a fait parvenir un courrier pour rappeler la dangerosité de la portion de voirie située en la Place de la Bascule et la Place des Ecoliers. Une réflexion autour de la prolongation de zone 30 ou d'un marquage au sol sera étudiée.

Mme JACQUEMAIN fait part du projet de liaison douce Route de la Belle Etoile ainsi que la sécurité Rue du Moulin/Rue du Lavoir et Route de Mont à améliorer.

Mr LECOMTE souhaiterait qu'il y ait un chemin piétonnier entre Ages & Vie et la boulangerie.

Election des délégués du Conseil Municipal et leurs suppléants en vue des élections sénatoriales

Mr le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il rappelle qu'en application des articles L. 289 et R. 133 du Code Electoral, les délégués (ou délégués supplémentaires) et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Mr le Maire rappelle qu'en application de l'article R. 133 du Code Electoral, le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les 2 Conseillers Municipaux les plus âgés et les 2 Conseillers Municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir :

- Mr Christophe RAVEL
- Mme Dorothée LAVAUX
- Mr Serge LECOMTE
- Mme Josiane OGOR

Nombre de votants : 18

Nombre de suffrages exprimés : 18

Liste menée par Mr BERMOND : 18 voix pour

Délégués

Mr Henri BERMOND

Mme Rachel JACQUEMAIN

Mr Christian BENOIT

Mme Emmanuelle BUHLER-PAQUIER

Mr Christophe RAVEL

Suppléants

Mme Patricia BORNAND

M Jim TAILLARD

Mme Corinne BORNE

Séance levée à 22 H 40

La secrétaire,

P. BORNAND



Le Maire,

H. BERMOND

